

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026  
BUDGET ANNEXE ZA PLAN CRUET**

L'an deux mil vingt-six le 03 juin, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie,  
MM. COUNIL Rémy, BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)  
MM. CHENU Hervé (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)

Absents :

Mme VIALLET Amélie  
M. AUBONNET David

En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

**Date de publication :** 10 juin 2026 au 10 août 2026

Après le vote du Compte Administratif 2025, le Conseil Communautaire est invité à délibérer sur l'intégration des résultats au sein du budget supplémentaire de l'exercice 2026.

Le budget supplémentaire est un acte qui permet d'intégrer dans le budget les résultats définitifs de l'année N-1 dégagés par le compte administratif et d'ajuster les prévisions (en dépenses et en recettes) votées lors du budget primitif en date du 25 février 2026.

Les principaux ajustements concernent :

- En recettes d'investissement, l'avance d'équilibre versée par le budget principal pour un montant de 258 741.76 €.

Le Budget Supplémentaire 2026 s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 PLAN CRUET		
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		
002	Résultat de fonctionnement reporté	471 888,90
	<b>Total recettes</b>	<b>471 888,90</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		
001	Déficit d'investissement reporté	258 741,76
	<b>Total dépenses</b>	<b>258 741,76</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		
16	Avance remboursable du budget principal	258 741,76
	<b>Total recettes</b>	<b>258 741,76</b>

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-020 en date du 25 février 2026 relative au vote du Budget Primitif,

Vu le Compte Administratif 2025 conforme au Compte de Gestion présenté par le Comptable Public,

**APPROUVE** le budget supplémentaire – Budget annexe ZA Plan Cruet

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 JUIN 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Christian VIBERT



Le Président,  
Rémy COUNIL

LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTEISE  
BP 60 - 70202 AIME LA PLAIGNE CEDEX